

En avant le saut d'index et la réforme des pensions publiques !

PARLEMENT FÉDÉRAL La majorité suédoise adopte ses projets de loi et met en œuvre pas à pas le programme gouvernemental

La Chambre a voté mercredi soir, majorité contre opposition, les projets de loi relatifs au saut d'index, à la réforme des pensions dans le secteur public, et aux greffes en Justice. Pour ce qui concerne les pensions du secteur public, la Fédération des syndicats chrétiens des services publics a annoncé qu'elle saisira la Cour constitutionnelle.

Quant au saut d'index, quid des loyers et allocations familiales, compétences régionales ? A Bruxelles, la ministre du Logement, Céline Fremault, estime « inconcevable que le salaire des

Bruxellois puisse subir les effets négatifs du saut d'index et qu'en même temps, leur loyer continue à augmenter ».

A défaut d'engagements clairs du fédéral, la ministre s'engage à proposer une ordonnance pour légiférer dans cette matière. En

Wallonie, le ministre Paul Furlan (PS) a chargé un cabinet d'avocats de préparer les textes nécessaires. Mais le saut d'index sur les loyers s'inscrirait dans une perspective plus large de réforme des baux privés.

Pour les allocations familiales,

« le fédéral, dit Céline Fremault, a bien le droit de décider d'un saut d'index » tant qu'il gère encore la matière pour les entités fédérées, mais celles-ci peuvent également décider que les allocations échappent au saut d'index... Pour ce faire, un accord de coopération doit être adopté entre les entités fédérées : « Cela ne se fait pas du jour au lendemain. » En Wallonie, la réflexion sur l'indexation des allocations s'inscrira dans le débat budgétaire et les économies qui se négocieront au cours des prochains jours. ■

PBn, D.Ci, E.D., PV.

**DENIS DUCARME,
CHEF DE GROUPE MR**

« Voilà pourquoi j'ai voté pour le saut d'index »

Vous avez voté pour le projet de loi. Motif ?

Parce que cela permet de réduire notre handicap salarial. Le coût du travail est plus élevé en Belgique qu'en Allemagne, en France, aux Pays-Bas. En coût horaire moyen, cela donne : 39,6 euros en Belgique, 36,5 en France, 33,7 aux Pays-Bas, 32,2 en Allemagne. Le rapport de la Banque nationale l'indique : le saut d'index permettra de créer 33.000 emplois. Reste que l'on demande aux gens un « effort » en termes de revenus.

Oui, mais qui sera compensé pour les plus faibles et les bas revenus, et là je pense notamment à l'utilisation à 100 % de ce que l'on appelle l'« enveloppe bien-être », alors que sous Di Rupo, elle n'était activée qu'à 60 %. Je pense encore aux 127 millions d'euros de hausse des allocations minimales, aux 450 millions de frais forfaitaires pour 2015, 900 millions en 2016.

Tout cela rappelle les années quatre-vingt, Martens-Gol, vous ne trouvez pas ?

Lesquelles ont donné lieu à une sérieuse baisse du chômage : plus de 2,5 % entre 1983 et 1994.

Les syndicats sont dans la rue...

Un seul syndicat est dans la rue... Mais peu importe. La démonstration a été faite que la concertation sociale était respectée, ce qui ne veut pas dire que les syndicats font la loi. Le gouvernement écoute, rectifie ses positions dans certains dossiers, mais entend assumer sa légitimité politique, et gouverner. Le saut d'index a pour but de créer de l'emploi. En ce sens, c'est une démarche solidaire.

DAVID COPPI

**LAURETTE ONKELINX,
CHEFFE DE GROUPE PS**

« Voilà pourquoi j'ai voté contre le saut d'index »

Vous avez voté contre le projet de loi. Motif ?

Plusieurs raisons. Un : le saut d'index fera baisser les salaires, quand le coût de la vie augmente, tout cela alors qu'il faut, au contraire, soutenir ceux qui travaillent. Deux : il fera baisser les pensions, et en plus, les plafonds fiscaux pour les revenus de remplacement ne seront pas indexés, ce qui suscitera un manque à gagner annuel de plus de

900 euros.

Trois : aucune allocation sociale ne sera augmentée - allocations familiales, pour les handicapés, invalidité, chômage, etc. -, et le Bureau du Plan a souligné que cela provoquerait un appauvrissement général de 1,2 %...

La majorité dit viser la création d'emplois.

Le Bureau du Plan voit une augmentation de 0,3 % d'ici 2020 : n'importe quelle formule de soutien à l'emploi serait plus efficace.

La majorité, toujours elle, assure que le saut d'index résorbera le handicap salarial pour la Belgique.

Le pacte de compétitivité mis en œuvre sous le précédent gouvernement a réduit le handicap de plus de 1 %. En outre, l'évolution des salaires en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, a donné une marge de croissance de 2,9 % pour la Belgique. En réalité, en se montrant modérés dans l'augmentation des salaires, on efface naturellement le handicap salarial. Ajoutez ceci : le gouvernement touche les travailleurs, les allocataires sociaux, pas les revenus du capital. Prenez aussi sa taxe sur les diamantaires : 50 millions d'euros pour un secteur où le chiffre d'affaires atteint 50 milliards annuellement ! En plus, leur saut d'index ne s'appliquera évidemment pas aux prix des assurances, à une série de factures pour les gens... Inefficace et injuste !

D.Ci

Milquet : le fédéral « aggrave honteusement » le sort des enseignants âgés

Joëlle Milquet (re)monte au front. Mercredi, la ministre de l'Éducation a accusé le fédéral « d'aggraver honteusement » la fin de carrière des profs. Elle fait les comptes. Le 1^{er} volet de la réforme des pensions (voté hier) supprime la valorisation des années d'études pour le calcul de la carrière de ceux souhaitant une pension anti-

cipée. Cela allongera la carrière de 2 à 4 ans, dit Milquet. Un 2^e volet, adopté fin mars en gouvernement, projeté, d'ici 2018, de reporter la pension anticipée de 62 à 63 ans et, d'ici 2019, d'allonger de 2 ans les conditions de carrière, ce qui obligera les fonctionnaires à travailler 2 ans de plus. « Cette double décision entraînera pour les enseignants âgés de moins de 55 ans au 1^{er} septembre 2015 une obligation de travailler de 4 à 6 ans de plus. » Milquet veut rencontrer Daniel Bacquelaine (MR), le ministre

fédéral des Pensions, pour obtenir des aménagements. « M^{me} Milquet ferait mieux de se centrer sur ses matières, dit Bacquelaine. Les profs ne travailleront jamais 6 ans de plus. Mais entre 1,5 et 3,5 ans - et ça, d'ici 2025. » Explication donnée aux Pensions : Milquet négligerait le fait que les profs bénéficient d'un mode de calcul préférentiel (le tantième 1/55) qui fait qu'une année prestée vaut en fait 1,05 an pour le calcul de la carrière.

P.BN